

10 juillet 2013
Courrier reçu de Monsieur Jean-Michel SUARD,
Compagnon de route du mouvement de M. Stéphane Hessel

Madame la Présidente,

Je viens de recevoir la réponse de la Commission du débat public sur les fondements juridiques de la répartition de la taxe locale éolienne offshore et je vous en remercie vivement. En fait cette réponse, après 24 jours de réflexion recopie la page 27 de la brochure générale de présentation du parc éolien de Courseulles. Lors de notre bref entretien à Ouistreham, j'avais cru comprendre que la réponse à cette question n'était pas aussi évidente qu'elle le paraissait. La transmission de ce copier-coller laconique semble le confirmer. Certes il existe un habillage réglementaire via les textes du Code Général des Impôts. Mais cette réglementation particulière s'autorise à ne pas justifier ou motiver les dispositions qu'elle édicte ; ce n'est pas une découverte et les services fiscaux bénéficient d'une certaine impunité pour faire ou ne pas faire....

Sans épiloguer trop longuement sur ce dernier constat, j'arrive à titre personnel aux conclusions suivantes ;

- l'indemnisation du préjudice éventuel subi par les pêcheurs n'appelle aucun commentaire si ce n'est son évaluation. L'administration a donc privilégié la formule des aides aux projets concourant à l'exploitation durable des ressources, laquelle est beaucoup plus positive et évite ce chiffrage. Elle semble surtout éviter tout contentieux ou recours des différentes corporations marines concernées.

- la contribution versée aux communes repose en fait, si j'ai bien compris, sur une tentative de transposition de l'ex taxe professionnelle au milieu maritime; Les agents de maintenance et le staff du parc étant basé administrativement à Ouistreham, cette collectivité locale aurait pu prétendre selon la pratique des centrales nucléaires à recevoir une grande partie des retombées fiscales.

Mais comme l'exploitation se situe sur le domaine public maritime lui-même inaccessibles, l'Etat et ses services fiscaux ont inventé le critère visuel pour partager cette taxe entre toutes les communes proches des éoliennes.

Ce critère aurait encore eu un sens avec des éoliennes à 2 kms des côtes ou dans les eaux intérieures.

Peu visibles à 10 kms des côtes d'après les photomontages, ce critère si vous me permettez l'expression prend l'eau... Il me semble en effet très discutable d'asseoir cette répartition sur des ombres de mats seulement visibles par temps clair.

Transposée aux activités de production d'énergie nucléaire, cette solution aboutirait à ce que toutes les communes pouvant distinguer la fumée ou les tours de refroidissement des centrales nucléaires pourraient prétendre à une partie des ressources fiscales générées par cette exploitation. Sauf qu'à ma connaissance elle n'a pas été retenue pour ce type d'installation pourtant beaucoup plus anxiogènes pour les populations riveraines que les éoliennes marines.

Le financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes apparaît lui aussi très approximatif dans son contenu : club de voile, prévention des algues vertes ou des dégazages, aides aux ostréiculteurs ou aux fermes marines, traitement des boues de Seine, soutien financier à la pêche artisanale ou à la propreté des fonds marins.....et pourquoi pas les hydroliennes au large de la Bretagne.

Compte tenu de la pression exercée sur les décideurs, il leur faudra une grande aptitude et une certaine indépendance pour apprécier la pertinence de ces projets assez hétéroclites.

Au-delà de ces constatations, je m'inquiète et vous ne vous en étonnerez pas compte tenu de mon parcours professionnel que le volet social de cette redistribution soit totalement absent et qu'elle ignore les préoccupations énergétiques de la population dans leur gestion du quotidien.

Aussi plutôt que de noyer ces ressources nouvelles dans les budgets municipaux sans la moindre proposition d'affectation particulière ou de les réserver à des projets novateurs disposant d'ores et déjà de financements croisés, il aurait été peut être plus judicieux de l'affecter prioritairement au maintien du droit à l'énergie pour tous et d'abonder les fonds affectés au traitement des personnes en difficulté ou encore à l'isolation des logements en l'absence de laquelle il est possible rapidement de se retrouver en situation d'impayé et donc de surendettement potentiel.

Pendant que vous animez avec beaucoup de conviction et d'intégrité ce débat, je me permets de vous informer qu'EDF continue de procéder sur Courseulles à au moins une et peut être d'autres fermetures sèches de compteurs électriques sans fournir le Kit de consommation minimale au motif qu'il n'a pas été répondu à la lettre recommandée avec AR. C'est aussi ça la réalité de l'accès à l'énergie nouvelle au XXI siècle et je la vis à proximité de chez moi avec beaucoup de tristesse et d'indignation tant cela me paraît décalé et contraire aux propos consensuels des promoteurs de l'énergie propre ; Je crains qu'ils aient perdu le contact avec la réalité de la vie des français pauvres ou précaires.

Je vous remercie, Madame la Présidente de l'attention que vous aurez bien voulu portée à ce courrier et j'ose espérer que vous en retiendrez quelques idées pour votre rapport final; je me suis attaché beaucoup plus à l'éthique du projet qu'à ses retombées économiques ou en matière d'emploi pour lesquelles je reste lucide et peu compétent. Je vous autorise bien volontiers si vous le jugez opportun à rendre public cette lettre et dans tous les cas il me sera agréable de vous saluer une dernière fois lors de la réunion du 18 juillet à Courseulles.

Avec mes respectueuses salutations

Jean Michel Suard

Compagnon de route du mouvement de M. Stéphane Hessel